



UK Health  
Security  
Agency

# **Coronavirus (COVID-19) : directives pour organiser des obsèques et des événements commémoratifs durant la pandémie de coronavirus**

## **Personnes concernées par ces directives**

Les présentes directives s'adressent aux :

- membres du public qui peuvent assister à des obsèques ou à des événements commémoratifs
- membres du public susceptibles de participer à l'organisation d'obsèques ou d'événements commémoratifs
- professionnels susceptibles de participer à l'organisation ou à la gestion d'obsèques ou d'événements commémoratifs

Aux fins des présentes directives, l'expression « événement commémoratif » comprend des événements et des rituels tels que les cérémonies de pose de la pierre tombale, la dispersion des cendres et les veillées. Ces événements peuvent avoir lieu avant ou après les obsèques.

Il n'y a pas de limite légale au nombre de personnes qui peuvent assister à des obsèques ou à des événements commémoratifs. Les personnes qui assistent, organisent ou gèrent de tels événements doivent tenir compte du fait qu'il peut être plus difficile de gérer le risque de transmission de la COVID-19 si les espaces sont très fréquentés, et les exploitants des lieux peuvent fixer leurs propres limites. Les personnes impliquées dans l'organisation ou la gestion de tels événements doivent consulter les [directives pour travailler en toute sécurité](#).

Il est donc important de prendre des mesures pour se protéger et protéger les autres de la COVID-19. Ceci est particulièrement vrai pour les obsèques, où le risque de COVID-19 peut être plus élevé en raison de la présence de personnes qui bénéficient d'une exemption légale pour assister à des obsèques pendant leur confinement ou quarantaine, et qui ont ou sont plus à risque d'avoir la COVID-19. Pour plus d'informations sur ces exemptions, voir la section sur [assister à des obsèques si vous êtes en isolement ou en quarantaine à la suite d'un voyage international](#).

Toute personne présentant des symptômes de la COVID-19 (une toux nouvelle et persistante, une forte fièvre, ou une perte ou une altération du sens normal du goût ou de l'odorat) ne devrait pas assister à des obsèques, sauf si une [exemption](#) s'applique. Elle doit immédiatement se confiner, suivre les [directives sur le confinement à domicile](#) et [demander un test en ligne](#) ou en contactant le NHS 119 par téléphone si elle n'a pas accès à internet.

Pour obtenir plus d'informations et pour prendre connaissance des mesures à mettre en place afin de réduire les risques de transmission de la COVID-19, consultez les directives sur [comment rester en sécurité et contribuer à prévenir la transmission](#).

## **Mesures clés pour ceux qui assistent à des obsèques ou des événements commémoratifs, les organisent ou les gèrent**

Il existe des [directives gouvernementales sur comment rester en sécurité et contribuer à prévenir la transmission de la COVID-19](#) qui recommandent de :

- se laver les mains à l'eau et au savon ou d'utiliser un désinfectant pour les mains tout au long de la journée.
- quand cela est possible, d'éviter de vous toucher les yeux, le nez ou la bouche. Si vous devez vous toucher le visage (par exemple pour mettre ou retirer votre masque), lavez-vous ou désinfectez-vous les mains avant et après.
- couvrir votre bouche et votre nez avec des mouchoirs jetables quand vous toussiez ou éternuez.
- Si vous n'avez pas de mouchoir, toussiez ou éternuez dans le creux de votre coude, pas dans votre main.
- jeter les mouchoirs dans un sac poubelle et de se laver les mains immédiatement après.
- passer des [tests à flux latéral](#) bihebdomadaires, même si vous ne présentez pas de symptômes
- laisser entrer de l'air frais. Vous pouvez envisager d'organiser les obsèques ou les événements commémoratifs à l'extérieur. Suivez les [directives sur la manière de ventiler les espaces intérieurs pour éviter la transmission de la COVID-19](#).
- utiliser l'application NHS COVID-19
- porter un masque dans les endroits clos et très fréquentés.

Si vous avez été à l'étranger au cours des 10 derniers jours, suivez les directives s'appliquant aux voyages internationaux pour connaître les exigences en matière de test avant d'assister à des obsèques.

Il peut y avoir des risques supplémentaires à prendre en compte lors de la participation à des obsèques. Les directives ci-dessous décrivent les mesures à prendre pour assister à des obsèques ou des événements commémoratifs, les organiser ou les gérer.

## **Restez chez vous si vous présentez des symptômes de la COVID-19, si vous vous confinez ou si vous êtes en quarantaine.**

En raison du risque que vous pouvez faire courir aux autres, vous ne devez pas y assister si vous présentez des symptômes de la COVID-19. Toute personne qui présente des symptômes de la COVID-19 doit se confiner immédiatement, suivre les [directives sur le confinement](#) et [passer un test PCR](#) même si vos symptômes sont

bénins. Vous êtes légalement tenu(e) de vous confiner si votre test est positif ou si NHS Test and Trace vous demande de le faire.

Si vous avez été informé(e) que vous avez été en contact étroit avec une personne atteinte de la COVID-19 mais que vous n'êtes pas légalement tenu(e) de vous confiner (par exemple, parce que vous êtes entièrement vacciné(e)), pensez à prendre des précautions supplémentaires lorsque vous assistez à des obsèques. Suivez les [directives pour les foyers présentant un cas possible ou confirmé de coronavirus \(COVID-19\)](#). Suivez les [directives séparées si vous avez été en contact avec une personne testée positive à la COVID-19 mais ne vivez pas dans le même foyer qu'elle](#).

Certaines personnes bénéficient [d'une exemption légale pour interrompre leur confinement ou leur quarantaine suite à un récent voyage international, afin d'assister à des obsèques](#). Ces exemptions ne s'appliquent pas aux évènements commémoratifs.

À moins qu'une exemption ne s'applique, vous ne devez pas assister à des obsèques si l'une des situations suivantes s'applique :

- vous vous confinez en raison d'un résultat de test positif
- le service Test and Trace du NHS vous a demandé de vous confiner
- vous êtes en quarantaine après être arrivé(e) récemment en Angleterre en provenance d'un [pays qui ne figure pas sur la liste rouge et vous n'avez pas reçu de vaccination complète](#)
- vous êtes dans un hôtel de quarantaine après être arrivé(e) en Angleterre en provenance d'un [pays de la liste rouge](#)

Pour plus d'informations, voir la section sur [assister à des obsèques si vous êtes en isolement ou en quarantaine à la suite d'un voyage international](#).

## **Envisagez de limiter les contacts étroits**

Les mesures de distanciation sociale ne s'appliquent plus et il n'est plus nécessaire de respecter une distance de 2 mètres (ou 1 mètre avec des mesures d'atténuations) lors d'obsèques ou d'évènements commémoratifs. Cependant, limiter les contacts étroits réduit le risque d'attraper ou de transmettre la COVID-19.

Étant donné que certaines personnes bénéficient d'une exemption pour interrompre leur confinement ou leur quarantaine pour assister à des obsèques, il pourrait être judicieux de choisir de limiter les contacts étroits que vous avez avec les personnes avec lesquelles vous ne vivez pas. Vous pouvez également choisir de passer un test de flux latéral avant d'assister à des obsèques pour vous aider à gérer les risques associés aux contacts étroits.

Il est important de prendre en considération le fait que d'autres personnes peuvent souhaiter adopter une approche plus prudente. Nous devons tous en tenir compte et donner aux autres la possibilité et l'espace nécessaires pour réduire les contacts étroits s'ils le souhaitent.

Bien que ce ne soit pas requis par la loi, vous devriez porter un masque dans les endroits très fréquentés et clos. En effet, le port du masque réduit le risque de transmission de la COVID-19, en particulier en cas de contact étroit entre des personnes dans des espaces clos et très fréquentés.

## **Les personnes qui présentent un risque plus élevé de contracter une forme grave de la COVID-19**

Si vous avez été identifié(e) comme extrêmement vulnérable d'un point de vue médical, il vous est recommandé de continuer à suivre les directives intitulées [Coronavirus : comment rester en sécurité et contribuer à prévenir la transmission](#). Certaines personnes présentent toujours un risque plus élevé de développer une forme grave de la maladie si elles contractent la COVID-19, et leur professionnel de la santé peut leur avoir recommandé d'envisager de prendre des précautions supplémentaires.

Si vous présentez un risque plus élevé de développer une forme grave de la maladie si vous contractez la COVID-19, il pourrait être judicieux de soigneusement réfléchir aux risques particuliers associés à la participation à des obsèques.

Pour les personnes qui organisent ou gèrent des obsèques ou des événements commémoratifs, si vous êtes informé(e) qu'une personne

présentant un risque plus élevé de développer une forme grave de la COVID-19 sera présente, vous devriez :

- essayer de lui permettre de participer à distance lorsque cela est possible (par exemple, par une diffusion en direct), si elle le souhaite
- pensez à rappeler aux autres participants que certaines personnes peuvent choisir ou avoir besoin de garder une certaine distance. Il est important que vous ne désigniez personne de manière nominale, que vous ne pointiez personne en particulier et que vous ne divulguiez pas d'informations personnelles ou confidentielles.

## **Pratiques religieuses ou autres pratiques fondées sur des croyances qui peuvent impliquer un contact étroit avec la personne décédée**

Lorsqu'il n'est pas possible de déterminer si la COVID-19 était suspectée ou confirmée au moment du décès, il est déconseillé de participer à des rituels ou à des pratiques qui vous mettent en contact étroit avec le défunt. Il est probable qu'un risque d'infection subsiste à partir des fluides corporels et des tissus en cas d'infection suspectée ou confirmée par la COVID-19.

Si certains aspects de votre foi ou de vos croyances incluent un contact étroit avec le défunt, vous devez porter un équipement de protection individuelle (EPI) sous la supervision d'une personne formée à l'utilisation appropriée de l'EPI et suivre les [directives sur les soins aux personnes décédées](#).

En raison du risque plus élevé de maladie grave liée à la COVID-19, il est déconseillé aux personnes susceptibles de présenter un risque plus élevé de faire une forme grave de la COVID-19 d'avoir un quelconque contact avec le corps du défunt, qu'elles portent un EPI ou non.

## Considérations relatives à l'établissement si vous organisez ou gérez des obsèques ou des événements commémoratifs

Les mesures de distanciation sociale ne sont plus applicables. Cela signifie que vous n'avez pas besoin de mettre en place une distance sociale (2 mètres ou plus d'1 mètre avec des mesures d'atténuation) lors d'obsèques ou d'événements commémoratifs. Il pourrait être judicieux de réfléchir à la manière d'aider les participants qui souhaitent garder une distance de sécurité, en tenant particulièrement compte des personnes qui se confinent ou sont en quarantaine.

Toutes les entreprises et tous les établissements doivent respecter les principes énoncés dans les [directives pour travailler en toute sécurité](#).

Les employeurs seront toujours légalement tenus de gérer les risques. Pour ce faire, ils doivent procéder à une évaluation des risques pour la santé et la sécurité, y compris les risques liés à la COVID-19, et prendre des mesures raisonnables pour atténuer ces risques.

Si vous êtes informé(e) qu'une personne interrompt son confinement ou sa quarantaine pour assister à des obsèques, cela doit être pris en compte dans l'évaluation des risques. Les personnes qui assistent à des obsèques après avoir interrompu leur confinement ou leur quarantaine doivent maintenir en permanence une distance d'au moins 2 mètres avec les autres participants. Vous devez vous référer à la section sur la participation à des obsèques si vous vous confinez ou si vous êtes en quarantaine à la suite d'un voyage international pour prendre connaissance des mesures d'atténuation supplémentaires à mettre en place.

Les [directives pour travailler en toute sécurité](#) présentent une série de mesures d'atténuation à prendre en compte, notamment :

- nettoyer les surfaces que les gens touchent régulièrement
- identifier les zones mal ventilées dans l'établissement et [prendre des mesures pour améliorer la circulation de l'air](#). Il est toujours utile de se demander si vous pouvez organiser les obsèques ou les événements commémoratifs à l'extérieur.

- veiller à ce que les membres du personnel et les clients qui ne se sentent pas bien ne se rendent pas sur le lieu de travail ou dans l'établissement
- communiquer au personnel et aux clients les mesures que vous avez mises en place

## **Collecte des coordonnées**

Vous n'êtes plus tenu(e) par la loi de recueillir les coordonnées de votre personnel et de vos visiteurs, ni de tenir un registre de ces derniers.

Toutefois, nous vous encourageons à continuer à afficher un code QR du NHS pour toute personne souhaitant s'enregistrer à l'aide de l'application, car cela contribuera à réduire la transmission du virus et à protéger vos visiteurs et votre personnel. Vous n'avez pas à demander aux visiteurs de s'enregistrer, ni à les refouler s'ils refusent de le faire.

Si vous affichez un code QR du NHS, vous devez également disposer d'un système permettant de recueillir (et de stocker en toute sécurité) les noms et les coordonnées des personnes qui demandent à s'enregistrer mais n'ont pas accès à un smartphone ou préfèrent ne pas utiliser l'application.

Veillez consulter les [directives sur la tenue de registres du personnel, des clients et des visiteurs pour soutenir le programme Test and Trace du NHS](#).

## **Assister à des obsèques si vous êtes exempté(e) de confinement ou de la quarantaine à la suite d'un voyage international**

Si vous avez le droit d'entrer en Angleterre en vertu des règles s'appliquant aux personnes entièrement vaccinées et que vous arrivez en provenance d'un pays qui ne figure pas sur la liste rouge, vous n'avez pas à rester en quarantaine à votre domicile ou dans le lieu où vous séjournez pendant 10 jours.



Il existe également des exemptions légales qui vous permettent de brièvement interrompre votre confinement ou votre quarantaine après un voyage international à destination de l'Angleterre, afin d'assister à des obsèques.

Ces exemptions légales vous permettent de :

- quitter brièvement votre confinement (si le service Test and Trace du NHS vous a indiqué que vous deviez vous confiner) pour assister aux obsèques d'un membre de votre famille proche (par exemple un(e) partenaire, un parent, un frère ou une sœur, un enfant ou un grand-parent)
- quitter brièvement votre quarantaine à domicile après une arrivée internationale en provenance [d'un pays ne figurant pas sur la liste rouge](#) dans le but d'assister aux obsèques d'un membre de votre famille proche (tel que défini ci-dessus), d'un membre de votre foyer ou d'un(e) ami(e) (si ni un membre de sa famille proche ni un membre de son foyer ne peut y assister).
- demander l'autorisation de quitter brièvement votre hôtel de quarantaine après une arrivée internationale en provenance [d'un pays figurant sur la liste rouge](#) dans le but d'assister aux obsèques d'un membre de votre famille proche (tel que défini ci-dessus) ou d'un membre de votre foyer uniquement. Vous devrez notamment convenir avec l'hôtel d'une heure précise pour le retour à votre chambre. Vous trouverez plus d'informations sur cette exemption dans les [directives sur la gestion des hôtels de quarantaine](#)

Les exemptions légales ne s'appliquent que dans le but d'assister à des obsèques. Vous ne devez en aucun cas rompre votre confinement ou votre quarantaine pour assister à un événement commémoratif. Cela constituerait un délit et vous pourriez être condamné(e) à payer une amende. Vous devrez continuer à vous confiner, à moins que d'autres circonstances vous autorisent légalement à ne pas le faire.

Les règles relatives aux exemptions pour assister à des obsèques s'appliquent également aux autres membres du foyer qui doivent se confiner parce qu'un membre de leur foyer est en quarantaine à domicile après son arrivée en provenance d'un pays de la liste rouge.

Même si une exemption légale au confinement ou à la quarantaine s'applique à vous pour assister à des obsèques, il vous est fortement conseillé d'envisager des dispositions pour participer à distance, par exemple par liaison vidéo, afin d'éviter d'y assister en personne. Cela contribuera à réduire le risque pour les autres personnes présentes aux obsèques et jouera un rôle direct dans l'arrêt de la transmission du virus.

Si, après un examen très attentif du risque, vous choisissez de quitter brièvement votre confinement ou votre quarantaine pour assister en personne à des obsèques, il est essentiel que vous preniez toutes les précautions suivantes et que les personnes impliquées dans l'organisation ou la gestion des obsèques aident les gens à prendre ces précautions dans la mesure du possible.

Prévenez à l'avance le responsable de l'établissement funéraire, les organisateurs et les autres participants que vous êtes en période de confinement ou de quarantaine. Les autres personnes doivent en être informées avant d'assister à l'événement. En informant le responsable de l'établissement, vous vous assurez qu'il en a tenu compte dans son évaluation des risques. Les organisateurs d'événements doivent en tenir compte dans leur évaluation des risques.

Respectez une distance d'au moins 2 mètres avec les autres personnes, y compris lors des déplacements vers et depuis les obsèques. Certaines personnes assistant à des obsèques peuvent présenter un risque plus élevé de développer une forme grave de la maladie si elles contractent la COVID-19. Les organisateurs d'événements doivent en tenir compte dans leur évaluation des risques.

Portez un masque de qualité chirurgicale (de type IIR) correctement ajusté. Si un masque respiratoire est utilisé (par exemple de type N95), il ne devrait pas présenter de valve. Ces masques sont largement disponibles dans les pharmacies, les supermarchés et chez les détaillants en ligne. Il est recommandé d'apporter son propre masque. Il pourrait également être judicieux que les organisateurs d'événements et les personnes qui organisent les obsèques s'assurent qu'ils en ont en stock.

Évitez de chanter ou d'élever la voix, car cela génère davantage de particules contenant du coronavirus. Le risque est plus élevé lorsque ces activités se déroulent à l'intérieur.

Lavez-vous les mains plus souvent que d'habitude au savon et à l'eau pendant au moins 20 secondes, ou à l'aide d'un désinfectant pour les mains. Évitez de vous toucher les yeux, le nez et la bouche, et couvrez-vous la bouche et le nez avec un mouchoir en papier que vous jetterez après avoir toussé ou éternué, ou utilisez le creux de votre coude (et non vos mains) pour tousser ou éternuer.

Évitez d'utiliser les transports en commun et de partager un mode de transport, si possible.

En prenant toutes ces mesures, vous protégerez les autres contre la COVID-19.

Les organisateurs d'événements doivent aider les personnes assistant à des obsèques qui interrompent leur confinement ou leur quarantaine à respecter les mesures décrites ci-dessus.

## **Vivre un deuil ou une grande peine**

La perte d'un(e) ami(e) ou d'un être cher peut être un moment extrêmement difficile et éprouvant. Cela peut être encore plus difficile si vous avez vécu un deuil et un chagrin pendant la pandémie de COVID-19. Le deuil affecte tout le monde de manière différente. L'important est de s'autoriser à faire son deuil et de bénéficier d'un soutien adéquat pour vous aider.

Il existe toute une série d'aides disponibles, notamment par le biais du NHS, [Cruse Bereavement Care](#) et [AtaLoss](#), qui fournissent des indications et des services dans l'ensemble du Royaume-Uni.

Si vous accompagnez un enfant ou un jeune endeuillé, le [Childhood Bereavement Network](#) propose des informations et des liens vers les organisations nationales et locales.

## **Directives et règlements connexes**

Les présentes directives s'appliquent uniquement en Angleterre. Des directives sur les obsèques et les événements commémoratifs sont

également disponibles en [Écosse](#), au [Pays de Galles](#) et en [Irlande du Nord](#).

Il existe des [directives sur les soins aux personnes décédées chez lesquelles la COVID-19 est suspectée ou confirmée](#).

## **Les règlements sur la protection sanitaire**

Il s'agit d'un document d'orientation. La législation est disponible dans les règlements sur la protection sanitaire en Angleterre en 2020 :

- [The Health Protection \(Coronavirus, Restrictions\) \(Self-Isolation\) \(England\) Regulations 2020 \(règlements sur la protection sanitaire \(coronavirus, restrictions\) \(confinement\) \(Angleterre\) 2020](#)
- [The Health Protection \(Coronavirus, International Travel and Operator Liability\) \(England\) Regulations 2021 \(Règlements sur la protection sanitaire \(Coronavirus, voyages internationaux et responsabilité des exploitants\) \(Angleterre\) Règlements 2021\)](#)